

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 5^e page.

SAUMUR, 4^{er} MARS

Un incident au Palais

Un incident d'une certaine gravité vient de se produire à la Première Chambre de la Cour présidée par M. Périvier.

Au moment où, comme de coutume, il était procédé à l'appel des causes, l'un des secrétaires de M^e Barboux sollicita auprès de celui-ci la remise d'une affaire.

« Pardon, maître, interrompit assez vivement le premier président, M^e Barboux a déclaré publiquement qu'il ne plaiderait plus devant la Première Chambre de la Cour; la Cour ne doit donc pas tenir compte d'une demande qu'elle se réserve d'examiner lorsque M^e Barboux sera revenu à de meilleurs sentiments. »

L'émotion causée au palais par ce violent incident est considérable. Rien de plus agité que la salle des Pas-Perdus, hier, au cours de l'après-midi, rien de plus caractéristique que l'attitude des avocats.

On juge non seulement avec une extrême sévérité la sortie présidentielle, mais on commente surtout le mouvement de M. Périvier vers M. Lefebvre de Vieville, son assesseur de droite.

Il lui aurait dit à voix basse, mais pourtant assez haut pour être entendu : « J'ai la lettre. »

La lettre en question a été écrite le lendemain du prononcé du fameux arrêt de condamnation des administrateurs du Panama.

Cette lettre avait trait à bien des points et suivait le constat d'huissier que M^e Barboux avait fait dresser sur le refus de communication du dossier au greffe.

On verra, par l'entretien qu'un de nos confrères vient d'avoir avec M^e Barboux lui-même, ce qu'est « la lettre » à laquelle M. Périvier a fait allusion.

Interrogé, M^e Barboux a répondu et nous ne changeons rien à sa phrase :

« Qu'il se croyait le droit absolu de continuer à servir ou de rendre les dossiers qui lui sont envoyés et que, quelles que fussent ses dispositions, il ne leur avait donné aucune publicité; qu'il n'avait, d'ailleurs, écrit aucune lettre à M. le Premier Président, et que M. le Premier Président n'ignorait pas, sans doute, le caractère confidentiel des lettres adressées à des tiers. »

M^e Barboux et M^e Du Buit, son confrère, bâtonnier en exercice, ont eu, hier soir, un fort long entretien mi-partie public et privé.

On les a vus, notamment, arpenter ensemble les longues galeries du palais et discuter fiévreusement la sortie du président de la Cour.

Jusqu'ici, rien n'a transpiré de l'entretien qui ne peut manquer d'avoir des suites graves et qui vient corser encore les affaires du Panama.

La Liberté donne cette explication des paroles de M. Périvier à M. Lefebvre de Vieville : « J'ai lu la lettre »...

« Quelques jours avant l'affaire du Panama, un plaideur alla, avec la recommandation de M. le premier président Périvier, trouver M^e Barboux pour le prier de se présenter, en son nom, devant la première chambre de la Cour où venait une affaire le concernant.

« M^e Barboux se chargea du dossier, qu'aussitôt après l'arrêt dans le procès de Panama il retourna à l'avoué des plaideurs, avec cette note : « Je ne veux plus désormais plaider devant ces gens-là. »

« L'avoué manda son client et lui remit la lettre de M^e Barboux. Le plaideur s'empressa de mettre le billet sous les yeux de M. le premier président.

« C'est de là qu'est venu l'incident d'aujourd'hui. »

SÉNAT

La réunion organisée pour examiner la nouvelle loi sur les boissons a eu lieu hier.

Tous les groupes étaient représentés.

La disjonction de cette loi de celle des finances a été votée à la presque unanimité.

En séance, deuxième délibération de la loi sur les caisses de retraites et secours pour les employés et ouvriers.

L'ensemble du projet est adopté.

PALAIS-BOURBON

M. Banquier renonce à déposer la proposition concernant l'état de la fortune des députés quand ils entrent dans les Chambres et à l'expiration de leur mandat.

Jeudi, M. Marius Martin adressera au ministre de l'intérieur sa question sur l'incident de M^{me} Pascal.

Les députés socialistes se sont réunis pour s'occuper de la situation à Rive-de-Giers, et pour décider s'ils ne doivent pas y envoyer quelqu'un d'entre eux.

En séance, la Chambre a adopté par 335 voix contre 57 la proposition de M. Boissy-d'Anglas relative aux réclames publiées dans les journaux.

INFORMATIONS

LE BUDGET DE 1893

La Chambre a rendu son vote final sur le budget de 1893. Ce dernier sera porté aujourd'hui au Sénat qui siège exprès pour le recevoir. La commission sénatoriale des finances va se réunir pour l'examiner et faire son rapport. Il importe de remarquer que, contrairement à l'usage suivi jusqu'ici, cette commission n'a pas examiné officieusement les budgets des dépenses des ministères au fur et à mesure qu'ils étaient votés par la Chambre. De sorte qu'elle se trouve actuellement en présence d'un travail assez considérable à accomplir. Il ne paraît donc pas possible que la discussion du Sénat puisse s'ouvrir en séance publique avant le 15 mars.

Signalons incidemment ce fait que la Commission des finances est actuellement privée

de président, depuis l'entrée dans le cabinet de M. Tirard, qui remplissait ces fonctions avant de redevenir ministre des finances.

C'est M. Faye, vice-président, qui dirigera les débats.

SOLDATS PRIVILÉGIÉS

La minorité juive, toujours autrement traitée que la majorité catholique, voit encore les hommes au service favorisés.

Ainsi, on lit dans les organes officieux : « A l'occasion des fêtes de Pâques, les militaires appartenant au culte israélite seront congédiés du 31 mars au 9 avril. »

MORT D'UN AMIRAL

L'amiral Dupin de Saint-André, commandeur de la Légion d'honneur, est mort hier matin. Il était en retraite depuis 1879.

LE CARDINAL PLACE

Une dépêche de Rennes donne des nouvelles inquiétantes sur la santé du cardinal.

AU DAHOMEY

Le gouvernement va déposer prochainement sur le bureau de la Chambre une demande de crédits supplémentaires pour l'occupation du Dahomey en 1893.

On ne sait à quel chiffre montera la demande de crédit, mais on compte sur une dépense d'environ 5 millions.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 1^{er} MARS

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 10°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	738 ^{m/m}	+ 14°
Hausse	4 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 5°

Les abonnements étant payables à l'avance, nous prions ceux de nos abonnés qui n'auraient pas soldé le leur de vouloir bien nous en faire parvenir le montant, si mieux ils n'aiment que nous le fassions encaisser par la poste.

Où dansera-t-on ?

A propos du bal de charité qui doit avoir lieu prochainement, il nous revient qu'il ne serait pas sans inconvénient et sans danger de danser dans le foyer du théâtre.

L'inconvénient est aujourd'hui l'étroitesse de la salle eu égard au nombre croissant des souscripteurs; quant au danger, il réside dans le peu de solidité qu'offre le plancher, dont le poids des danseurs, quintuplé par la cadence, pourrait bien amener la rupture des charpentes, relativement légères, qui supportent ce plancher. Il est évident que le foyer du théâtre n'a jamais été destiné à devenir salle de bal,

et partant à exiger des charpentes en disproportion avec le poids qu'elles avaient à supporter.

Mais, objectera-t-on aussitôt, ne pourrait-on pas étayer? Oui bien, on peut étayer, et l'on y a songé. Seulement le plafond du vestibule n'est pas, paraît-il, adhérent au plancher du foyer, et il faudrait démolir une partie de l'un pour arriver à l'autre, c'est-à-dire faire de sérieuses dégradations et par conséquent autant de dépenses dont les pauvres paieraient les frais.

Autre objection et autre idée : Pourquoi ne pas monter le parquet de l'intérieur de la salle et admettre des spectateurs payants aux loges supérieures? Toujours des frais, dira-t-on; soit. Mais combien de bénéfices en perspective!

Enfin, comme moyen terme, et puisqu'il faut arriver à dépenser quand même, pourquoi ne louerait-on pas la salle d'un négociant de Saumur, salle très bien installée et pouvant s'agrandir à volonté? Nous voulons parler de l'établissement de MM. Magé et Civray. N'y a-t-il pas encore la salle de l'hôtel de Londres, que M. Lacote-Nivet avait si bien agencée pour le bal des Compagnons? Ce n'est pas tout : la Société nautique n'a-t-elle pas donné dernièrement une fort jolie soirée dans les salons du Café de la Paix?...

Chez ces Messieurs, bel et bien patentés, l'on serait plus libre que partout ailleurs, et des commerçants bénéficieraient au moins de frais que la Ville prend trop souvent à sa charge.

Une promenade oubliée

Février vient de finir; mars s'ouvre à l'aube nouvelle. Adieu la neige et les frimas! Dans quelques jours, le printemps commencera officiellement et bourgeons et fleurs vont sortir de leurs enveloppes hivernales sous l'impulsion des chauds rayons du soleil.

Avec la belle saison, saluons les promenades sous la verdure et ces délicieux moments où, après une rude journée de labeur, l'on aime à respirer l'air frais du soir.

Il est à Saumur un de ces lieux charmants, bien abandonné, non des promeneurs, mais des soins d'une municipalité vigilante. Et cependant, cette promenade est bien utile pour les enfants et les femmes de Feuet et pour tous les ouvriers. Nous voulons parler de la place Notre-Dame.

Qui n'a pas remarqué, en été, cette foule innombrable d'enfants qui s'ébat sous les ombrages des marronniers, tandis que leurs mères, en travaillant au chapelet ou à la couture, les surveillent sans peine comme sans inquiétude, loin de tout danger?

Eh bien, cette place qui est appelée dans quelques mois à voir jouer encore, comme les années précédentes, toute une nuée de bambins de tout âge, est dans le plus mauvais état, à tel point que des flaques d'eaux stagnantes en ont fait un cloaque infecte, malsain pour ce quartier.

Il y a quelque temps, on a amené en cet endroit des tombereaux de décombres qui, jetés ça et là, sans ordre ni soin, ont formé ces flaques d'eau.

Il n'est pas besoin d'être docteur pour s'apercevoir quel foyer d'infection peut naître sur cette place, dès l'arrivée des chaleurs. Ce quartier est très intéressant, aussi nous nous permettons d'attirer l'attention de M. le Maire pour examiner ce qu'il y aurait à faire pour nettoyer et assainir la place Notre-Dame.

Il n'est nullement nécessaire pour cela d'un projet Killian et ses grandes dépenses. Quelques mètres de macadam, quelques ruisseaux pour permettre à l'eau de s'écouler, et c'est tout. La commission de la voirie et celle de l'hygiène, sur l'invitation de notre docteur-maire, peuvent examiner la question sur les lieux et trouver la solution. Le rapport de ces commissions est peu de chose et, présenté au Conseil municipal dans une prochaine séance, il ne manquerait pas d'être approuvé de tous, surtout de ceux que les électeurs de ce quartier ont appelés à la Mairie pour défendre et sauvegarder leurs intérêts.

En ne perdant point de temps, tout cela peut être fait avant l'été, et ainsi Fenet aurait son Square propre et sain, où l'on pourrait se promener et jouer sans crainte d'être infecté par des miriades de microbes. N. G.

Le privilège des bonilleurs de cru

MM. Blavier et Morlet, sénateurs, ont encore déposé, sur le bureau du Sénat, des vœux en faveur du maintien du privilège des bonilleurs de cru, émis par les conseils municipaux de Cholet, de Saint-Léger-des-Bois, de Corné, de Huillé, de Daumeray, de Chaudron, d'Antoing, de la Ménitrie, de Saint-Georges-Châte-laison.

Espérons que l'exemple donné par ces communes sera suivi dans tout le Maine-et-Loire. Comme nous l'avons déjà plusieurs fois indiqué, une grande quantité de conseils municipaux ont, de tous les points de la France, protesté contre la nouvelle loi sur le régime des boissons, si défavorable aux intérêts et à la liberté de la propriété rurale qu'a votée la Chambre des députés. On fait, en ce moment, la statistique du nombre et des noms de ces communes.

Il est à présumer que leur avis nettement exprimé aura une influence sur la décision du Sénat.

Il serait regrettable que le département de Maine-et-Loire, aussi intéressé que tout autre à la question, ne prit pas une large part au mouvement de protestation.

Ces vœux des conseils municipaux n'ont en effet d'action utile que s'ils sont nombreux et émanent, par groupes importants, de régions diverses.

Nous rappelons que les pétitions doivent être adressées le plus tôt possible aux sénateurs de Maine-et-Loire et que les signatures qu'elles portent doivent être légalisées.

Grand Concert de l'Harmonie Saumuroise

Le JEUDI 9 mars 1893, à 8 heures, au Théâtre, grand concert offert par l'Harmonie Saumuroise à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs (sous les auspices de la Société artistique et littéraire de l'Ouest), avec le concours de M^{lle} MARGUERITE LAVIGNE, contralto des Concerts du Conservatoire et des Concerts-Colonne, M. RONDEAU, ténor, M. DIMITRI, baryton, l'un et l'autre du Théâtre-Lyrique et des Concerts-Colonne.

Voici le programme de ce magnifique concert :

1^{re} PARTIE

1. *Victoria*, ouverture (Painparé), par l'Harmonie Saumuroise.
2. *Winkelried*, scène et trio. Poème de Lionel Bonnemère et Moreau-Sainti, musique de L. Lacombe, par M^{lle} Lavigne, MM. Rondeau et Dimitri.
3. Chansonnette comique (X...), chantée par M. C.
4. *Arioso de Dimitri* (V. Joncières), chanté par M^{lle} Lavigne.
5. *Souvenirs d'Haydn* (Léonard), pour piano et violon, par M. Goubeault.
6. Chanson des *Gas d'Irlande* (A. Holmès), chantée par M. Rondeau.

2^e PARTIE

7. *Hylda*, polka de Concert (Reynaud), exécutée par M. Pérère et l'Harmonie Saumuroise.
8. Air de la *Jolie Fille de Perth* (Bizet), chanté par M. Dimitri.
9. *La Course à l'âne* (Léonard), pour violon et piano, par M. Goubeault.
10. *A Herculanium* (Félicien David) : « Bois ce vin que l'amour donne ». — *Les Coccinelles* (J. Massenet), chantés par M^{lle} Lavigne.
11. Grand duo des *Pêcheurs de Perles* (G. Bizet), chanté par MM. Rondeau et Dimitri.

L'Ame de la Patrie

Scène lyrique. Poème de Lionel Bonnemère, musique de Frédéric Toulmouche.

DISTRIBUTION : L'Ame de la Patrie, M^{lle} Marguerite Lavigne ; un conscrit, M. Rondeau ; un vieux soldat, M. Dimitri. — Chœur de conscrits bretons. L'orchestre sera dirigé par M. Frédéric Toulmouche. Piano de concert de la maison Pillet-Bersoullé.

Le président, G. DE GRANDMAISON.
Le chef de musique, V. GOUBEAULT.

Saumur contre Champagne

La Chambre des requêtes de la Cour de cassation a admis, le 16 février, le pourvoi des fabricants de vins mousseux de Saumur, après un vif réquisitoire de l'avocat général.

Par décision ministérielle du 23 février 1893 :

M. Gilles de Fontenailles, capitaine au 30^e régiment de dragons, est affecté au 24^e régiment de même subdivision d'arme.

Enlèvement de mineure (Suite)

Ce n'est pas comme on l'a cru le ravisseur de la jeune Alexandrine qui a été arrêté, mais

un de ses camarades et probablement complice. Voici ce qui s'est passé :

Dimanche soir, sa tante, la femme Jannais, et son fils, qui s'étaient mis à la poursuite des fugitifs, trouvèrent le ravisseur, attablé avec un compagnon, dans un cabaret du quartier de la Visitation. Ils voulurent les arrêter, mais cette tentative ne fut pas heureuse, car ils se firent cabosser sérieusement.

La police, qu'on était allé prévenir, ne tarda pas à accourir, mais ne put cueillir que le compagnon Aubinel, qui se laissa arrêter non sans résistance et affirme aujourd'hui n'être pour rien dans le rapt, dont l'auteur s'est enfui.

Ce qu'il ne peut nier, c'est sa participation au vol des marchandises que la jeune fille a enlevé à sa tante, en partant, et dont ils ont profité tous les trois ; aussi a-t-il été maintenu à la prison de Saumur, sous cette inculpation, en attendant que l'affaire soit tirée au clair.

Quant à la fillette, elle a été trouvée à Fontevault, dans une maison où elle s'était réfugiée, et ramenée à la prison de Saumur.

Si, comme il est probable, sa tante ne veut pas la reprendre, Alexandrine sera confiée à une maison de correction.

En attendant, l'affaire viendra probablement devant le tribunal correctionnel, pour ce qui concerne la soustraction des marchandises. Pour le fait de détournement de mineure, il est du ressort de la Cour d'assises.

Vol à Brézé

Le 20 février, au matin, la femme Amady, qui travaille dans le bois avec son mari, voyait sortir de la demeure des sieurs Fonteny et Emoury, bûcherons, qui étaient depuis plusieurs jours à travailler dans un chantier qu'ils ont à la Motte-Champdenier, un homme étranger au pays, dont elle a donné le signalement à la gendarmerie, portant sur son dos un paquet assez volumineux.

Pressentant un vol, cette femme appela son mari, qui vint avec un de ses amis, et ils constatèrent que cet individu avait passé la nuit au domicile des susdits, car le lit était défait et encore chaud ; de plus, une malle, dont on avait forcé la serrure, était toute bouleversée. Averti, le sieur Emoury vint le soir et constata la disparition d'une hache, d'une serpette, d'une blouse, de 5 kilos de lard, d'une livre de sucre et d'un quart de café. Ces derniers objets étaient cachés dans une cave faisant partie des dépendances du château de la Bouchardière. Quant à la malle, on l'a forcée et bouleversée, sans doute dans l'espoir d'y trouver de l'argent, mais rien n'y a été pris.

Les gendarmes de Fontevault, en patrouille à Brézé, lundi dernier, ont recueilli ces renseignements et ouvert une enquête.

Jusqu'ici, l'auteur de ce vol est inconnu.

Cheval emballé

Samedi dernier, M. Bertrand, voyageur de la maison Laplanche, de Saumur, se rendait à Misegrain, lorsque son cheval prit peur et s'emballa dans le chemin accidenté de l'Espérance aux Ardoisières.

Ayant vainement tenté de le reteuir, un des socs de la mécanique s'étant cassé, et craignant que la voiture ne versât dans ces côtes rapides, il prit le parti de sauter de la voiture, ce qu'il fit sans accident.

Bientôt après la voiture fut renversée, puis trainée sur un trajet de trois à quatre cents mètres.

Le caisson et la malle étant brisés, échantillons, vêtements et même des espèces se répandirent sur le terrain.

Le cheval n'ayant aucun mal a été arrêté enfin au pont étroit qui traverse le ruisseau de Misegrain à une hauteur de dix à quinze mètres.

La voiture est dans un très mauvais état et il faudra de grandes réparations.

M. Bertrand l'a échappé belle.

ÉTANG DU BELLAY

COMMUNE D'ALLONNES

Dimanche prochain, 5 mars 1893 (dernier jour), à 3 heures de l'après-midi, à l'occasion de la Pêche, la Musique municipale d'Allonnes donnera un concert sur la levée de l'étang.

Les employés de commerce

Avant-hier, plus de deux cents personnes, parmi lesquelles plusieurs patrons des plus importantes maisons de commerce d'Angers, étaient réunis à l'Hôtel de Ville pour entendre M. de Villiers.

Abordant la question de la fermeture des magasins le dimanche, l'orateur a fait ressortir l'utilité, les avantages du repos des employés, réduisant à néant les prétendues difficultés de l'application de la mesure réclamée.

Patrons et employés lui ont donné raison et leurs applaudissements répétés l'ont remercié de son précieux concours ; les intérêts des deux catégories sont connexes ; après les labeurs de la semaine, les uns comme les autres ont besoin d'un repos mérité.

Le sacre de M^{sr} Mathieu

En annonçant pour le 20 mars le sacre de M^{sr} Mathieu dans la cathédrale d'Angers, nous ne connaissions pas le nom du prélat consécrateur. Nous croyons savoir qu'il ne sera autre que Son Eminence le cardinal-archevêque de Tours.

M^{sr} Meignan sera doublement heureux, ce jour-là, et de présenter sa pourpre nouvelle à sa province natale, et de se dédommager de l'absence à laquelle une maladie l'avait condamné, lors des obsèques et du service de M^{sr} Freppel.

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

XXXI

Jane est assise sur un tabouret, aux pieds de Marthe. De ses deux mains elle presse les genoux de la jeune fille.

— Je vous en prie, lui dit-elle, avec un accent qui implore et ses jolis yeux levés vers Marthe, je vous en prie, mademoiselle, ne me refusez pas cette dernière grâce, accompagnez-moi chez lady Maulever ; venez me remettre vous-même entre les mains de ma mère ; elle sera si heureuse de vous revoir, de vous remercier. Pourquoi voulez-vous que la bonne miss Musgrowe vous remplace ? Ce n'est pas elle qui a fait de moi un être présentable, c'est à vous que je dois le peu de raison que j'ai acquise ; il est bien juste que vous ayez la récompense de vos peines, en jouissant du bonheur de ma mère. La folle Jane transformée ! ah ! quel étonnement je vais causer... Vous verrez avec quel tact et quelle convenance je me conduirai. On ne me reconnaîtra pas et

vous serez félicitée.

Abandonnant alors sa place aux pieds de Marthe, Jane lui passe les deux bras autour du cou, et avec sa grâce irrésistible :

— Si c'est le monde que vous redoutez, dit-elle, rassurez-vous, nous serons absolument en famille.

— Vous faites de moi ce que vous voulez, répond Marthe que cette assurance fait céder.

La prédiction de Jane se réalise : Marthe est félicitée, son élève obtient tous les suffrages ; pas un mot ne sort de ses lèvres qui ne soit marqué du sceau de la raison, et cette raison, nouvellement acquise, n'enlève rien à la vivacité d'esprit de la jeune fille, à la franche et radieuse gaieté de son caractère.

— Comment, mademoiselle, vous nous quittez déjà ? il est à peine dix heures, demande lady Maulever à Marthe, qui tâche de s'excuser sans bruit.

— J'ai promis à miss Musgrowe de rentrer de bonne heure et je ne puis la faire attendre.

— Nous irons vous voir demain, mademoiselle, dit la mère de Jane avec l'expression la plus affectueuse.

Jane ne peut se séparer de Marthe.

— Je voudrais être tout à la fois près de ma mère et avec vous, dit-elle en embrassant avec effusion la jeune institutrice ; et passant son bras autour de la taille de Marthe, elle l'accompagne jusque dans l'antichambre.

Pendant que les deux jeunes filles se donnent un dernier adieu, la porte s'ouvre et le comte de Mandal, suivi de la comtesse et de ses filles, se trouve en face du groupe que forme Jane et sa compagne. A cette apparition, Marthe s'enveloppe vivement de son manteau, elle baisse son voile et s'éloigne avec une promptitude que Jane ne peut comprendre ; mais, en dépit de ce départ précipité, le comte de Mandal a bien reconnu la belle personne, dont il a gardé un si vif souvenir.

— N'est-ce pas M^{lle} Marthe, votre institutrice ? dit-il en s'adressant à Jane. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de la saluer.

— Vous connaissez cette jeune femme ? demande tout bas, avec une émotion singulière, la comtesse à son mari.

Le comte n'a pas le temps de répondre ; les portes du salon viennent de s'ouvrir et la soi-

rée s'écoule sans qu'un mot puisse être échangé entre les deux époux.

XXXII

— Vous devez vous tromper, ma chère amie, disait le lendemain matin le comte de Mandal à sa femme ; cette jeune fille ne peut être celle que vous croyez avoir reconnue. C'est à peine si son visage voilé était visible.

— Je vous dit que c'est elle ! Je ne la vis qu'une fois, un jour où je me rendais chez le notaire du marquis de Flavigny ; elle en sortait avec son tuteur. Je pus la bien voir et l'observer, car elle ne me connaissait pas. Sa beauté est de celles qu'on n'oublie point. Toutes ces artificieuses créatures sont armées de toutes pièces pour exercer leur funeste empire. C'est elle, vous dis-je, c'est Marthe de Flavigny, comme elle avait l'audace de se faire nommer.

— Eh bien, malgré votre affirmation, permettez-moi de n'être pas convaincu. Quel rapport peut-il y avoir entre cette péronnelle, dont vous m'avez parlé autrefois, et la jeune fille digne et charmante que j'ai vue chez lady Maulever. Elle n'a de commun, croyez-le bien, avec la fille adoptive du marquis, que son nom de Marthe. (A suivre.)

Les pontonniers à Angers

Dimanche, plusieurs pontonniers sont entrés chez M. Pavy, débitant, route d'Avrillé; après y avoir consommé plusieurs verres, ils ont refusé de payer et, en partant, l'un d'eux a dérobé un litre de rhum.

Un sabre a été laissé et il a été saisi par la police.

Dimanche soir, une rixe a éclaté faubourg Saint-Michel (cour Saint-Pierre), entre pontonniers et civils.

A l'arrivée de M. le commissaire de police et des agents, ils ont pris la fuite.

L'un d'eux, le nommé Lauzé, a été arrêté. Dans le trajet du faubourg Saint-Michel au poste, il a grossièrement insulté le commissaire de police et les agents.

Des rapports ont été adressés à la Place.

En Conseil de guerre

Le nommé Hervé, soldat au 2^e pontonniers, en garnison à Angers, est arrivé avant-hier à Tours.

Il passera prochainement devant le Conseil de guerre, pour désertion à l'étranger.

Le double assassinat d'Usson

L'instruction ouverte contre Clément, l'auteur présumé du double assassinat d'Usson, est terminée.

Aussitôt que le dossier aura été transmis à la Chambre des mises en accusation, Clément sera transféré à la maison d'arrêt de Poitiers.

Le crime de Vaux

Le nommé Martin, qui avait reçu, à la suite d'une rixe avec son voisin Pérour, onze coups de couteau, vient de succomber, malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

Pérour a été arrêté par les gendarmes Chauvieux et Mondon.

Dans son interrogatoire, Pérour a déclaré qu'il avait tué son voisin, parce que ce dernier l'avait dénoncé aux gendarmes pour un délit de chasse.

Le parquet de Châtellerauld a fait un descente sur le théâtre du crime.

Chute de vélocipède

Un jeune homme monté sur un bicycle en bois (c'est son œuvre paraît-il), descendait hier la rampe de la Tranchée, à Tours.

L'instrument, comme solidité, laisse beaucoup à désirer; aussi, à un moment où la vitesse était assez grande, la roue de devant se détacha et notre sportsman piqua une tête qu'aucun de ses congénères n'eût envié.

Dans sa chute il s'est déchiré les mains ainsi que son pantalon et s'est bien promis de ne plus mettre, désormais, ses chefs-d'œuvre à l'essai.

Le déménagement de M. Cottu

On écrit d'Azay-le-Rideau :

« La semaine dernière, le château de La Touche, appartenant à M. Cottu, a été complètement déménagé.

« Les meubles sont partis pour des destinations inconnues, mais diverses. Ils finiront peut-être par se rejoindre un jour ou l'autre, mais tous ne sont pas partis par la même voie.

« On raconte que les objets considérés par la famille Cottu comme n'ayant pas grande valeur et qui étaient encombrants ont été vendus dans le pays en catimini. C'est bien possible, mais nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet.

« D'autre part, le domaine de Belvaux, qui était également la propriété de M. le baron Cottu, a été vendu, vendredi matin, à 10 heures, à une dame J..., la femme d'un aide-major du 114^e de ligne, dit-on.

« Prix de vente : 40,000 francs.

« L'ex-administrateur du Panama met à profit, comme on le voit, les hésitations et les lenteurs de la justice.

« Le jour où l'on aura l'idée, si on l'a jamais, de vouloir rembourser aux obligataires du Panama la plus légère obole sur la fortune des condamnés de la Cour d'appel de Paris, il est très probable que partout on se

trouvera en présence de propriétés veuves et d'immeubles démenagés ».

Commutation de peine

Voisin, soldat de 2^e classe du 25^e régiment de ligne, en garnison à Cherbourg, condamné à la peine de mort par le conseil de guerre du 40^e corps d'armée, le 20 décembre dernier, pour avoir assassiné M^{me} Adam, aubergiste à Martinvast, petite commune située à quelques kilomètres de Cherbourg, vient de bénéficier d'une commutation de peine.

Sur la proposition de la Commission des grâces, M. le Président de la République a commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Question de compétence

Le Tribunal des conflits vient de statuer sur une intéressante question de compétence.

Il s'agissait d'une demande en dommages-intérêts formée par le sieur T..., marchand de journaux à Rouen, contre le général de Guiny. L'ordonnance du général menait, sur son ordre, ses chevaux en promenade; monté sur l'un d'eux, il tenait l'autre en main. Ce cheval lança une ruade qui atteignit le sieur T...

Celui-ci réclama une indemnité. Mais le tribunal de Rouen se déclarait incompétent, attendu que le cheval appartenait à l'armée et que l'accident s'était produit dans un service commandé; d'après le tribunal, l'Etat était donc seul responsable.

Le sieur T... ayant fait appel, le préfet a pris un arrêté pour élever le conflit. Mais le Tribunal des conflits vient d'en prononcer l'annulation.

Il résulte de sa décision que les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit ne doivent pas le faire considérer comme survenu dans un service commandé; dès lors, les chevaux des officiers, fournis à titre onéreux moyennant un prix payé par l'Etat, étant la propriété de ces officiers, aux risques et périls desquels ils passent pour tous les accidents qui peuvent leur survenir, la demande du sieur T... rentrait dans la compétence du Tribunal civil. C'est ce que le Tribunal des conflits a souverainement déclaré.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 27 février. — Georgette-Hermine-Florentine Vrain, rue de la Visitation; — Arsène-Augustine Huault, à l'Hospice; — Henri-Auguste Belanger, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 28 février. — Yvonne-Augustine Gangneux, 4 ans 1/2, rue Notre-Dame; — Henri-Auguste Belanger, 4 jour, à l'Hôpital.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 février 1893.

L'attitude générale du marché reste satisfaisante, ce qui fait bien augurer pour la liquidation de fin de mois qui commencera demain. Le 3 0/0 reste à 98.37 et le 4 1/2 à 105.82.

L'action de la Banque de France cote 3.890.

Le Crédit Foncier est en reprise à 1,000 fr., cours qui en admettant que le dividende soit réduit à 50 fr. fait ressortir encore son tour de capitalisation à 5 0/0. La Société Générale conserve le cours de 475. Son dividende devant être le même que celui du précédent exercice, ce titre se trouve capitalisé à 5.34 0/0. Le Crédit Lyonnais se négocie à 775. Le Comptoir National d'Escompte cote le pair. Son bilan de janvier fait ressortir un chiffre d'affaires au moins égal à celui du mois précédent.

L'action Immeubles de France a un marché très actif à 482.50 et l'obligation 3 0/0 est recherchée à 387.50.

Les porteurs des obligations 4 0/0 de l'Ouest Algérien ont tout intérêt à refuser la conversion qui leur est proposée et qui consiste à accepter des titres 3 0/0 ou à exiger leur remboursement à raison de 500 fr. Ils n'auront que l'embaras du choix parmi les titres similaires pour obtenir un revenu au moins égal avec des chances de remboursement très avantageuses en prenant par exemple des obligations Bayrouth-Damas-Hauran ou bien encore celles des Ateliers et Chantiers de la Loire qui coûtent 465 fr.

Les Chemins Economiques valent 425 fr.

Ch. HRYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

FAITS DIVERS

Les squelettes de Bordeaux

A propos de la lugubre découverte de deux squelettes faite par une vieille dame, à Bordeaux, dans un grenier où elle pénétrait rarement, chacun se demandait d'où provenaient ces cadavres.

Voici la clef du mystère. Elle est donnée par le fils d'un collectionneur qui, il y a bientôt trente ans, abandonna là, dans le grenier de M^{me} Laroche, les squelettes dont la découverte a intrigué pendant trois jours tout le quartier Saint-Pierre. Laissons la parole au fils du collectionneur :

« Mon père avait été employé de longues années chez un pharmacien, et il en avait conservé un certain goût pour les sciences chimiques et physiques; il était, de plus, collectionneur endurci. Or, un jour, sa collection s'enrichit non pas de deux cadavres, mais de deux squelettes, ce qui est sensiblement différent. Ce numéro de la collection de mon père ne fut goûté par personne chez nous, et il fut forcé de le reléguer dans les galeries de la maison. C'est là et au bout de trente ans que ces malheureux squelettes ont été exhumés dans les circonstances que vous savez, et j'espère qu'il suffira du simple récit qui précède pour les faire retomber dans l'oubli éternel.

» SAINT-BONNET. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 4^e avril, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr. par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Beaucoup de malades fatigués par l'anémie, sentant leurs forces les abandonner, ne savent souvent à quel médicament recourir pour les ramener à la santé. Après avoir essayé d'une grande quantité de produits auxquels ils demandent en vain la guérison, les malades finissent par se décourager et abandonnent tout espoir. Il est donc bon, et c'est rendre un service signalé à ceux qui souffrent, de citer ici un produit hors ligne, déjà bien connu dans la région par les cures nombreuses et extraordinaires qu'on en a obtenu. Nous voulons parler des PILULES MARTIALES DE CH. VAIDY, pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure). D'une facilité d'absorption et d'assimilation merveilleuse, ces pilules, à base de Fer assimilable, enrayent en peu de temps l'anémie, la chlorose les plus compliquées, et procurent rapidement la guérison la plus parfaite. Ce traitement très simple et peu coûteux n'exige aucun changement d'habitudes, ni de régime. En cas de constipation si commune chez les anémiques dont l'état se complique souvent de gastrite, faire usage des Pilules purgatives de Ch. Vaidy, en même temps que des Pilules Martiales.

Dépôt : chez M. PRADEAU, pharmacie centrale de Saumur, rue de la Tonnelle, 17.

Pour renseignements : écrire à M. Ch. VAIDY, pharmacien à Trentemoult, par Pont-Bousséan (Loire-Inférieure).

TOUX OPINIÂTES

BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHES ANCIENS
Restes de Pleurésie et d'Influenza,
sont radicalement guéris par les incomparables :

CELLULES MACK

(à l'Essence pure de Pin d'Australie)
Infiniment supérieures à toutes préparations de Goudron, Térébenthine, de Baume de Tolu, de Créosote de Hêtre, etc. et de fatigant jamais l'estomac.
Le Flacon : 2 fr. 50.

Aux personnes et surtout aux enfants qui ne peuvent pas mieux avaler les Cellules que les autres Vitales ou Capsules, nous recommandons le Sirop (3 francs) et la Pâte (4 fr. 50) au Pin d'Australie de Mack, qui ont les mêmes propriétés.
Dépôt : PUY-TAILLON, 49, St-Antoine, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Marché de Saumur du Samedi 23 Février

Froment-commerce, l'hectolitre	16 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 35	Veau	1 60
Méteil	14 20	Mouton	2 40
Seigle	12	Porc	1 60
Orge	11 10	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	15
Sarrasin	10 30	Canards	5
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	(Eufs la douzaine	» 80
Noix	13	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	10	780 kilog.	120
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	120
Son	14	Paille	65
Pommes de terre, la barrique,	8	Huile de noix, 50 kil.	130
la barrique,	—	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de	—	les 52 kilog.	500
157 kilog.	48	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 ^e id. Of. 28	—	100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chiuon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordiuaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vienne	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 38 à 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinaigre de vin	— »

PRIME GRATUITE

à tous nos Abonnés et Lecteurs

Les personnes qui s'intéressent aux questions pomologiques, aux maladies des arbres fruitiers, aux insectes nuisibles, à la fabrication et à la conservation des poirés et des cidres, à l'arboriculture fruitière, recevront gratuitement, sur une simple demande, un abonnement de trois mois au journal *Le Cidre*, organe officiel du Syndicat pomologique de France, Revue internationale des Industries agricoles, horticoles, pomologiques et fruitières.

Chaque numéro se compose de 72 pages in-8 raisin et contient la matière d'un volume ordinaire.

Ecrire à M. Eugène Vimont, officier d'Académie, directeur du *Cidre*, 33, rue J.-J.-Rousseau, Paris.

UNE ROMANCE PATRIOTIQUE

FLEURS D'ALSACE-LORRAINE

Paroles de Romain COMPANT

Musique de D. MICHELOT

Un patriotique espoir se dégage de cette œuvre: C'est la brise disant à Kléber: « Les clairons de la Revanche retentiront un jour, et nous aurons alors, pour apothéose, des fleurs d'Alsace à nos drapeaux. » — La musique, avec accompagnement de piano, est une mélodie facile et captivante, d'un compositeur de mérite, M. D. Michélot. — Prix : 0 fr. 60.

Envoi par retour du courrier contre mandat-poste ou timbres adressés à l'auteur, M. R. COMPANT, à Balan-Sedan (Ardennes).

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	—	0,60	—	1,10
— très fins,	—	0,70	—	1,60
— extra fins,	—	0,95	—	1,75
Haricots verts,	—	0,50	—	0,90
— extra recommandé,	—	0,55	—	1,00
— extra fins,	—	0,90	—	1,60
Flageolots,	—	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
harengs de Hollande, sardines fumées, Morue d'Islande.				
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.				

Le Gérant : G. JOUAUST

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etudes de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.
Et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN 13 LOTS

Avec faculté de réunion

En la Mairie de la commune de Louresse-Rochemenier et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN

TERRES ET PRÉS

Situés à Champfort, commune de Louresse-Rochemenier.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 19 Mars 1893, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appardra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 23 février mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, lequel a homologué une délibération du conseil de famille de M. Ezéchiel-Dominique Lehou, ci-après nommé, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrée;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Félix Sorel, employé de banque, demeurant à Saumur, place Saint-Pierre, « Agissant au nom et comme tuteur dactif de M. Ezéchiel-Dominique Lehou, demeurant à Lusseau, près Amboise (Indre-et-Loire), interdit suivant jugement du Tribunal civil de Tours, du 9 mars 1889, enregistré, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée » suivant délibération du conseil de famille dudit sieur Lehou, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée ».

« Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence ou lui dûment appelé de :
M. Emmanuel Lehou, propriétaire, demeurant à Angers, rue des Arènes, n° 33 ;
« Pris au nom et comme subrogé-tuteur de M. Ezéchiel-Dominique Lehou, sus-nommé, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant la délibération sus-énoncée du treize juin mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Il sera, le dimanche dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de la commune de Louresse-Rochemenier et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en treize lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Premier Lot.

Un pré, dit le Pré-Désfriché, au canton de la Brousse, porté au plan cadastral de la commune de Louresse-Rochemenier sous le n° 31, section C, pour une contenance de un hectare un ares cinquante centiares, joignant au levant Pierre Guillemet, au midi Bourgerit, au couchant l'allée de Champfort.

Mise à prix 700 fr.

Deuxième Lot.

Une pièce de terre, au même lieu, au bout du pré ci-dessus, portée au plan cadastral sous le numéro 32, de la même

section, contenant quatre-vingt-sept ares, joignant au midi Pierre Guillemet, au couchant et au levant Mademoiselle Besnard.
Mise à prix 600 fr.

Troisième Lot.

Une autre pièce de terre, dite la pièce de la Petite-Erouse, même commune, contenant sept hectares soixante-neuf ares, portée au plan cadastral sous les numéros 33 et 34, section C, joignant au nord l'ancien chemin de Saumur, au couchant l'allée de Champfort.

Mise à prix 6,000 fr.

Quatrième Lot.

Une pièce de terre, au même lieu, ou la Fontaine-Ruisseau, numéro 37, même section, contenant un hectare vingt-trois ares, joignant le chemin de la Bournée, au midi Mademoiselle Besnard, au nord le chemin de Saumur.

Mise à prix 800 fr.

Cinquième Lot.

Une autre pièce de terre, au canton de Champfort, portée au plan cadastral sous les numéros 728 à 781 de la section B, contenant un hectare trois ares, joignant au levant et au midi Mademoiselle Besnard et M. de Contades, et au couchant M. de Contades.

Mise à prix 575 fr.

Sixième Lot.

Une autre pièce de terre, au même lieu, comprise au plan cadastral, sous les numéros 728 bis, 729 et 730, même section, contenant soixante-quatre ares cinquante centiares, joignant au levant Anisse, au midi le chemin de Saumur, au couchant Mademoiselle Besnard.

Mise à prix 350 fr.

Septième Lot.

Une autre pièce de terre, au même lieu, numéro 755 du plan, même section, contenant soixante-un ares, joignant au levant et au nord M. de Contades, au midi M. Vauvert.

Mise à prix 340 fr.

Huitième Lot.

Une pièce de terre, dite Derrière-Champfort, même commune, portée au plan cadastral sous les numéros 767, 768 p, 769 de la section B, contenant deux hectares trente ares soixante-dix centiares, joignant au levant M. de Contades, au midi Bourgerit, au couchant M. de Contades et Jaudouin, au nord Vauvert.

Mise à prix 1,300 fr.

Nuvième Lot.

Une autre pièce de terre, nommée la Pièce de-la-Marthe, même commune, numéro 776, section B, contenant cinquante-sept ares, joignant au levant le chemin de la Bournée et des autres côtés M. Touchais.

Mise à prix 240 fr.

Dixième Lot.

Une pièce de terre, au canton des Bessaux, même commune, renfermée de haies et fossés, cadastrée sous le numéro 581, section C, contenant quatre-vingt-trois ares, joignant au levant Renault, au midi Gauron et au couchant Jean Martin.

Mise à prix 700 fr.

Onzième Lot.

Une parcelle de terre, au canton des Varennes, même commune, numéro 396, section D, contenant trente-six ares soixante centiares, joignant au levant Gonrin, au midi Roulleau, au couchant Mademoiselle Besnard.

Mise à prix 360 fr.

Douzième Lot

Une autre parcelle de terre, au même lieu, numéro 389, section D, contenant quarante et un ares, joignant au levant Mademoiselle Besnard, au midi Reveillé, au nord un chemin.

Mise à prix 450 fr.

Treizième Lot.

Soixante-cinq ares cinquante centiares de terre, au même canton, numéro 400, section D, joignant au levant Henri Jauneau, au midi Belliard, au nord le chemin, au couchant Mademoiselle Besnard.

Mise à prix 5,500 fr.

Total des mises à prix : 12,915 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

Saumur, le premier mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-treize, f. ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 4, poursuivant la vente;

2° A M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE COMMERCE

Dit l'Hotel du Cheval-Gris

Sis à Saumur, rues de la Petite-Bilange et de la Fidélité,

Comprenant : salles à manger, salles de débit, salons, chambres, vastes écuries, etc.

Matériel d'hôtel-restaurant, d'hôtel meublé et de café. Marchandises.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE.

M^e LECOY, avoué à Saumur, demande un PETIT CLERC sachant bien écrire.

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 3 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIQUES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt : chez M^{me} Veuve LARDEUX, coutelier bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Diners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires		Conserves de Poissons	
Pois moyens, litr. 4	» 1/2 l. » 60	Sardines, Thon, Homard, Langoustes	
Pois Amieux, — 4 10	» 65	Saumon, Filets de hareng à l'huile,	
— tr. fins, — 4 65	» 70	Harengs marinés, Maigreux, etc.	
Haricots verts, — 4 90	» 60		
— Amieux — 4 »	» 65		
— tr. fins, — 4 50	» 90		
Asperges sult ^m , boîte, 1 40 et 1 85			
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45			

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	98 30	Banque de France	3900	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381 50	Compagnie parisienne du Gaz	526 50
2 0/0 amortissable	98 35	Banque d'Escompte	452 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	479	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	377
4 1/2 1883	105 72	Comptoir national d'Escompte	497	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	474	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	29
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1000	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	473	— 6 0/0 2 ^e série	29
Oblig. 1855-60 3 0/0	565	Crédit Industriel et Commercial	560	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	413 25	obligations à lots	107
— 1865 4 0/0	541 50	Crédit Lyonnais	775	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471	Suez 5 0/0 rembourable à 500	618
— 1869 3 0/0	430	Crédit Mobilier	125	FONDS ÉTRANGERS			
— 1871 2 0/0	419 50	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	99 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	543 50	Société Générale	474 50	Dette d'Égypte 6 0/0	100 70	— 1880 4 0/0	99 85
— 1876 4 0/0	544	Est	957 50	Extérieur 4 0/0	63 40	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	99 15
— 1886 3 0/0	421	Paris-Lyon-Méditerranée	1538	Hongrie 4 0/0 or	97 20	— 3 ^e	—
		Midi	1324	Italie 5 0/0	92 85	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Portugais 4 1/2 1888	21 55	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	461